

S'établir dans les pays des Kouffars

Fatwa Du Sheikh Salih Al-Fawzaan

Question : Quel est le verdict au sujet du voyage dans les pays non-musulmans dans le but de vivre dans ces pays et de s'y installer?

Réponse : La règle de base au sujet de voyager vers les pays des Kouffars est que cela n'est pas permis pour celui qui n'est pas capable de pratiquer ouvertement sa religion, et cela n'est permis que pour une nécessité (Darourah); comme pour un traitement ou des choses de ce genre, et cela avec la capacité de pratiquer ouvertement sa religion et de mettre en application ce qu'Allah a rendu obligatoire et sans transiger et sans faire de compromis au sujet de sa religion et sans se laisser aller par la paresse dans l'accomplissement de ce qu'Allah lui a rendu obligatoire.

En ce qui concerne s'établir dans ces pays, la question est plus sérieuse. S'établir parmi les Moushrikinés n'est pas permis pour les Musulmans. Car le prophète (paix et salut d'Allah sur lui) a interdit au musulman de s'établir parmi les Moushrikinés (rapporté par Abou Daoud). Excepté si son établissement dans ces pays amène un bienfait sur le plan de la Shari'ah; comme pour appeler à Allah et que le fait de rester parmi les Moushrikinés à un impact dans l'appelle à Allah et dans l'expansion de l'Islam. C'est une chose qui est bien, si c'est dans ce but, c'est-à-dire l'appelle à Allah et de répandre sa religion et de renforcer les musulmans qui sont dans ces pays.

Toutefois si c'est uniquement pour s'établir et rester avec les Kouffars, sans la présence d'aucun bienfait à cela sur le plan de la Shari'ah, dans ce cas ce n'est certes pas permis pour un musulman de s'établir dans le pays des Moushrikinés. Et parmi les buts qui rendent permmissible le voyage vers les pays des Kouffars : L'apprentissage des sciences qui sont nécessaires aux musulmans; comme la médecine, l'ingénierie, s'il n'est pas possible d'apprendre ces sciences dans les pays musulmans.

Tiré du logiciel de Fatwa du Sheikh Al-Fawzaan : Mountaqa Fataawaa Al-Fawzaan.

Traduit par le frère Abou Hammad Sulaiman Al-Hayiti.

Samedi 24 décembre 2005, Montréal, Québec, Canada.